



PROCÈS-VERBAL du Conseil Communautaire du Jeudi 27 octobre 2022 à 18h00 à salle des fêtes de Le Poët-Laval

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 39

Nombre de conseillers présents : 23

Quorum : 20

Nombre de procurations : 10

Absents et excusés : 6

L'an deux mille vingt-deux, le 27 octobre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, dûment convoqué le 19 octobre 2022, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de Le Poët-Laval sous la présidence de Mme SIMIAN Fabienne.

Étaient présents :

Mesdames : C. MOULIN; M. MARTIN; G. MORÉNAS-MORIN; F. SIMIAN; E. BOURSE; F. CHAPUS; N. SYLVESTRE.

Messieurs : D. ARNAUD; E. BOUVIER; G. BOMPARD; J-P. FABRE; C. BUSSAT; P. BENOIT; B. DELPAL; M. EBERHARD; J. GLAYSE; P. BERRARD; P. MAGNAN; R. PALLUEL; S. GALDEMAS; P. MOSSAZ; S. TERROT ; A. JEUNE.

Étaient absents et avaient donné pouvoir:

M. DIDIER Thierry (pouvoir à Mme SIMIAN Fabienne)
Mme GIRARD Laurence (pouvoir à M. BUSSAT Christian)
M. BARBE Marc-André (pouvoir à Mme MOULIN Corinne)
M. STEINE Frédéric (pouvoir à Mme MORÉNAS-MORIN Geneviève)
M. LEOPOLD Gaël (pouvoir à M. BERRARD Philippe)
M. LEYDIER Jean-Pierre (pouvoir à M. MOSSAZ Pierre)
Mme PELIN Nathalie (pouvoir à M. BENOIT Patrice)
M. LIOTARD Marc (pouvoir à M. EBERHARD Marc)
M. MUCKE Franck (pouvoir à M. FABRE Jean-Pierre)
Mme COINTAULT Isabelle (pouvoir à M. BOUVIER Eric)

Étaient absents et excusés :

M. POISSON Jean-François
M. BELLE Mickaël
M. VINCENT Lionel
Mme BUISSON Magali
M. ROUSSET Maurice
M. REYNAUD Philippe

1 - Ouverture de la séance

La Présidente, F. SIMIAN, accueille les conseillers communautaires et laisse la parole à P. MAGNAN maire de la commune. Il évoque les différents projets du village avec l'évocation des difficultés rencontrées soient pour les travaux du vieux village (rénovations des calades) périmètre classé par les ABF (Architectes des Bâtiments de France), soient pour la rénovation thermique des bâtiments école (toiture, chaudière) où les coûts sont en perpétuel augmentation.

Les demandes de subventions demandent un temps de travail important. Par conséquent et à l'heure actuelle, la commune se heurte à des obstacles pour mener à bien ses projets.

P. MAGNAN souhaite un bon conseil communautaire aux élus et les invite à une collation à la fin du Conseil.

F. SIMIAN procède à l'appel des présents, le quorum étant atteint, le Conseil pourra délibérer valablement.

2 – Ordre du jour :

- Ouverture de la séance par la Présidente.
- Approbation du Procès-verbal du 29 septembre 2022.
- Présentation du diagnostic et du projet PAT (Projet Alimentaire Territorial).
- Le Point sur la Commission « Défi climat – Habitat ».
- Le Point sur la Commission « Tourisme – Patrimoine » :
 - Demande d'adhésion à l'association Agence de Développement Touristique de la Drôme. - Délib. n°63;
 - Désignation d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant. - Délib. n°64.
- Le Point sur la Commission « Gestion des Déchets ».
- Le Point sur la Commission « Enfance – Jeunesse » :
 - Demande de subvention de fonctionnement au Département de la Drome pour le soutien au développement de la politique Jeunesse pour l'année 2023. - Délib n°65 ;
- Le Point sur la Commission « Développement Économique ».
- Le Point sur la Commission « Agriculture – Forêt – Gestion de l'espace ».
- Le Point sur la Commission « Culture – Solidarités ».
- Gestion du personnel et Finances:
 - Création d'un service intercommunal mutualisé d'agent de prévention – Convention de fonctionnement. - Délib. n°66 ;
 - Création d'un poste d'adjoint technique principal de 1ère classe – Agent de prévention. - Délib. n°67;
 - Création d'un poste de chargé.e de mission « Tourisme – patrimoine – Sports de nature ». - Délib. n°68 ;
 - Portage de la candidature au programme LEADER 2023 – 2027 par le parc Naturel Régional des Baronnies Provençales. - Délib. n°69;
 - Vœu n°01/2022 : Décorrélation des taux de la TFPB et THRS.
- Décisions de la Présidente ;
- Questions et informations diverses.

3 - Approbation du procès-verbal du 29. 09.2022

F. SIMIAN demande s'il y a des questions concernant le procès-verbal du 29.09.2022.

C. MOULIN indique que M-A. BARBE, lui a demandé de signaler ce soir que lors de la discussion sur le Contrat Territoire de Lecture, il était intervenu en proposant le transfert de compétence (médiathèque, etc.) à l'Intercommunalité et, cela n'a pas été noté sur le PV.

Le procès-verbal du 29 septembre est approuvé à la majorité (1 abstention) des conseillers communautaires présents.

4-Présentation du projet PAT (Projet Alimentaire Territorial) Et point sur la Commission « Agriculture – Forêt – Gestion de l'espace ».

La Présidente souhaite souligner qu'avec le Vice-Président, A. JEUNE, il avait été dit lors du dernier conseil qu'une présentation du PAT serait menée lors du prochain Conseil communautaire ce qui aura lieu ce soir.

La présentation du diagnostic a été envoyé lors de la convocation à ce conseil communautaire et à l'ensemble des élus du territoire.

D'autre part, elle explique qu'elle effectuera un point en fin de Conseil. Nous avons rencontré M-A. BARBE le lundi 03 octobre, comme prévu avec Patricia, pour évoquer le point sur les attributions de compensation, et les réponses lui ont été données, mais elle veut les partager avec vous tous.

La Présidente donne la parole à A. JEUNE Vice-Président de la commission, en charge de la Commission « Agriculture –Forêt –Gestion de l'espace ».

A. JEUNE rappelle que le PAT, légiféré par la loi d'avenir pour l'agriculture d'octobre 2014. Il a pour objectif de relocaliser l'agriculture et l'alimentation dans les territoires en soutenant l'installation d'agriculteurs, les circuits courts ou les produits locaux dans les cantines, éviter le gaspillage, travailler sur les productions adaptées face aux changements climatiques.

Les premiers PAT ont été engagés en 2016 et aujourd'hui 370 territoires sont engagés dans la démarche. Dans la Drôme, 10 EPCI sur 12 portent un PAT, ainsi que le Département et le PNR des Baronnies Provençales.

L'objectif fondamental d'un PAT est de diminuer la vulnérabilité de notre système alimentaire, au niveau de notre Communauté de Communes comme au niveau du territoire national.

Les évènements récents ou actuels comme la pandémie ou la guerre en Ukraine, ainsi que l'aggravation de la crise climatique, sont autant de réalités qui nous confirment la nécessité et l'intérêt d'un PAT pour notre territoire

Il rappelle les différentes étapes sur le territoire un travail sur la résilience alimentaire a été menée, un diagnostic effectué et terminé en septembre dernier par la stagiaire Solène RENAUDIE.

Il rappelle que la chaîne de production vers un produit fini est très complexe (énergies utilisées, transports, etc). Aujourd'hui, notre situation est très fragile par rapport à ces productions transformations et qu'il est temps de revoir les systèmes alimentaires locaux.

Il laisse la parole à C. HARMEGNIES chargée de mission « Agriculture -Forêt -Gestion de l'espace ».

Elle présente le diaporama et rappelle les différentes étapes de la construction d'un PAT. L'objectif est de travailler tous ensemble pour définir un cadre stratégique et opérationnel et un programme d'actions à décliner sur les années de contractualisation du PAT.

Elle rappelle les grandes étapes de construction du PAT sur la CCDB, en référence à la loi Egalim (pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et une alimentation saine et durable) avec :

➤ en 2018 et 2019 :

- Plusieurs études, entre autre, avec la chambre d'agriculture pour réaliser un premier diagnostic de l'ensemble des filières agricoles (études du foncier)
- Une étude sur la valorisation des productions en circuit courts, effectuée en interne
- Une Analyse sur les besoins en restauration scolaires et collectives (questionnaires envoyés aux différentes structures collectives) afin de définir les besoins d'approvisionnement et en terme de production locales. Il a été pris aussi en compte tous les acteurs du territoire et les domaines qui rentrent en compte dans le PAT (habitants, EPHAD, le bien-être animal, la limitation des plastiques et des emballages...).

➤ Après la compilation de ces différentes analyses et études, des objectifs ont été définis pour le PAT :

- 1^{er} objectif : compléter les besoins en production par rapport au bassin de production le fonctionnement du système alimentaire local par rapport au besoin des consommateurs avec les différents flux. Pour obtenir une vue complète des attentes des consommateurs ;
- 2^{ème} objectif depuis environ 20 ans la CCDB travaille sur l'agriculture et sur la transmission et la reprise des exploitations agricoles. La CCDB aide à accompagner des porteurs de projets à se mettre en relation avec les exploitants. En 2012 un comité local installation/ transmission a été tenu. Le territoire a perdu en 10 ans Aujourd'hui dans le cadre du PAT est de retravailler sur ce comité pour l'améliorer et renouveler les acteurs de ce comité pour à la fois.
- 3^{ème} objectif : orienté sur l'adaptation des pratiques agricoles face au changement climatique. Plusieurs opérations ont déjà été mises en place pour accompagner et aider les agriculteurs en ce sens. Dont, un projet agricole contractualisé sur des mesures agro environnementales et climatiques. Face aux constats, il est très compliqué pour les agriculteurs de mettre en place ces mesures.
Donc des solutions alternatives sont proposées mais complémentaires à ce PAEC (Projet Agro-Environnemental et Climatique).
- 4^{ème} objectif : afin de répondre à la loi Egalim : développer la part de production locale en restauration collective et limiter le gaspillage alimentaire.
- 5^{ème} objectif : valoriser l'ensemble des initiatives locales en faveur des circuit-courts alimentaire et notamment l'agritourisme.

A ce jour une mise à jour du foncier avec localisation des exploitations sera à effectuer sur le territoire car il date de plus de 10 ans et n'est plus suffisant pour s'appuyer dessus. Ce travail sera effectué par un stagiaire employé par la CCDB.

P. BENOIT est arrivé à 18h28

E. BOUVIER arrivé à 19h11

C. BUSSAT souhaite apporter une remarque sur la présentation, il manque « Champs libres », association de 14 producteurs bio qui a été la première expérience de ce style sur le territoire. Concernant le renouvellement du diagnostic foncier, il demande si les communes peuvent l'effectuer en interne et permettre ainsi de renouer le contact avec les agriculteurs ?

A. JEUNE répond que l'idée est de prendre un étudiant afin de réaliser des ateliers communaux de travail sur le parcellaire pour identifier les mouvements des exploitations.

P. MOSSAZ spécifie qu'il y a une inflation sur les terres et qu'un agriculteur nouveau ne peut pas s'installer ? Et la SAFER doit aider dans ce sens-là et éviter les regroupements de parcelles.

A. JEUNE réexplique qu'il fait partie du comité technique de la SAFER et que tous les mois il se rassemble pour étudier les demandes. La SAFER peut demander des réserves à l'acheteur (ex que le bois reste communal).

G. BOMPARD se demande si l'espace sera suffisant pour produire localement car la culture de la lavande prend énormément de place de culture sur le territoire ?

S. GALDEMAS souligne qu'acheter localement ou consommer à proximité à Rochebaudin cela se pratique aussi sur des territoires qui sont en dehors de la Communauté. Remarque à intégrer pour les communes qui sont limitrophes.

A. JEUNE précise que le but du PAT est que le territoire soit moins vulnérable et moins dépendant des autres territoires, aucune interdiction de consommer sur un territoire adjacent.

C. BUSSAT souhaite rajouter une information, le sujet du moyen de financement de la SAFER par les ventes de terrain a été abordé avec M. POCHON députée. Ce qui permettrait à la SAFER d'être porteuse de projet.

C. MOULIN informe que la SAFER a effectué une présentation de leurs activités au Département, il serait bien qu'elle le fasse sur le territoire lors d'un comité des maires.

A. JEUNE précise qu'une réunion publique sur le PAT aura lieu le mardi 29 novembre à 18h à La Halle.

A. JEUNE donne quelques informations sur la commission « Agriculture -Forêt -Gestion de l'espace ». Plan Pastoral réunion le 17 novembre pour préparer la candidature auprès de la Région d'ici la fin de l'année. A. JEUNE précise que des ateliers se sont déroulés au printemps avec les élus, les éleveurs et les partenaires du Bassin de Montélimar, permettant de recenser les besoins. Un travail d'écriture du programme d'actions a été engagé avec l'ADEM (Association Départementale d'Economie Montagnarde). Il souligne que les investissements pastoraux sont indispensables pour maintenir et développer l'activité pastorale sur le territoire.

A. JEUNE remercie l'assemblée.

Le diaporama de présentation du PAT sera envoyé à l'ensemble des élus du territoire lors de la convocation au prochain Conseil communautaire.

5 – Le point sur la Commission « Défi climat - Habitat »

F. SIMIAN donne la parole à G. MORÉNAS-MORIN, Vice-présidente en charge de la Commission "Défi climat - Habitat". Elle indique différents points :

→ OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat) : un comité technique s'est tenu dernièrement et il en ressort que l'on se dirige vers une OPAH intercommunale avec un secteur renforcé sur Dieulefit.

Prochain comité de pilotage prévu en décembre ou janvier sur la stratégie de l'intervention de l'intercommunalité et des communes.

→ SDC (Schéma Directeur Cyclable) : une invitation a été envoyée aux maires des communes qui sont concernées pour le jeudi 17 novembre à 14h à la Ferme Saint-Pol. Un tour en minibus sera effectué avec l'élu du Département A. GILLES délégué aux pistes cyclables, des agents et techniciens pour visualiser les demandes de certaines communes. Et en début d'après-midi à la Ferme Saint-Pol une rencontre avec les membres du SMBRJ pour évoquer la Véloroute Voie Verte.

→ Rézo Pouce: L'installation des panneaux est en attente car L. BARJAVEL agent au Département est en arrêt de service depuis plusieurs mois.

La CCDB a obtenu par la SCIC de Rézo Pouce une année de gratuité pour pouvoir continuer à mettre en place le développement de l'application sur les téléphones. Pour que ce réseau fonctionne il faut que chacun s'inscrive et que l'utilisateur inscrive des trajets.

Pour rappel Mobicoop a fusionné avec la Scoop Rézo Pouce qui devient une SCIC, la CCDB est adhérente à cette association.

→ Groupe Mobilité : Rencontre prévue avec Mobisol26, service de mobilité solidaire de Nyons, pour compléter le service de mobilité de RézoPouce.

→ CEDER : balade thermographique prévue le 12 décembre sur le quartier Réjaubert de Dieulefit pour permettre de visualiser les pertes thermiques des maisons à l'aide d'une caméra thermique.

→ Le groupe de travail vieillesse propose une journée d'information destinée au public sur l'habitat : « habiter à tous âges », le 14 novembre à la Halle.

Prochaine commission le 7 décembre à 18h, un travail sur la convention mobilité avec la Région est au programme.

P. MOSSAZ évoque un projet en expérience sur Crest avec une navette autonome, qui semble être la solution sur l'empreinte carbone et pouvant utiliser les voies existantes.

G. MORÉNAS-MORIN est d'accord sur le principe mais la CCDB n'a pas le financement de Crest malheureusement.

Arrivée de G. LEOPOLD à 19h11

Départ de P. REYNAUD à 19h30.

6 – Le point sur la Commission « Tourisme - Patrimoine »

F. SIMIAN donne la parole à E. BOUVIER, Vice-présidente en charge de la Commission "Tourisme - Patrimoine".

E. BOUVIER, Vice-président, en charge de la Commission "Tourisme – Patrimoine, indique que le dossier relatif à la Base Trail suit son cours, une rencontre a été effectuée ce matin avec le prestataire retenu YOOMIGO en présence de M. GALLO.

6.1 - Demande d'adhésion à l'association Agence de Développement Touristique de la Drôme.

E. BOUVIER rappelle quelques éléments de la marque mené par le Département « La Drôme c'est ma nature » :

- Lancement en 2020 de la marque, création du réseau « Devenir ambassadeur » en 2021 et création de l'agence en 2022

- 3 orientations : le tourisme, l'économie et l'attractivité résidentielle

- les objectifs : favoriser l'attractivité en partant du besoin du Département, créant ainsi des réseaux, valorisant le territoire avec ses atouts et promouvoir le territoire avec les différents acteurs et en collaborant avec les habitants.

E. BOUVIER laisse la parole à C. MOULIN, conseillère départementale. Elle précise qu'au niveau du Département l'Agence de Développement Touristique (ADT) se transformera en Agence d'attractivité. Les nouveaux statuts de l'ADT seront revus mi-novembre en CA et une AG Extraordinaire aura lieu par la suite. Mise en place en janvier 2023. Un challenge très intéressant et innovateur pour le Département.

P. MOSSAZ approuve ce projet qui allie économie, environnement, le bien vivre et promouvant le territoire en coopération avec le Département. Par contre il y a de nombreuses initiatives sur le territoire, à l'avenir trouver un moyen pour obtenir une cohérence dans la démarche, prendre un logiciel compétent pour les différentes données. Par son expérience sur la région lyonnaise il peut apporter différentes remarques sur ce projet qu'il connaît.

Autre questionnement : dans un avenir proche, y aura-t-il assez de ressources en eau pour répondre à l'attractivité du territoire.

E. BOUVIER propose à P. MOSSAZ de voir tous ces sujets lors de commissions transversales, notamment avec la commission économique.

Délibération n°63/2022 : Demande d'adhésion à l'association Agence de Développement Touristique de la Drôme.

Eric BOUVIER, Vice-président en charge de la commission « Tourisme Patrimoine Sports de nature », rappelle que l'Agence de Développement Touristique de la Drôme va évoluer en agence d'attractivité dès la prochaine Assemblée Générale qui aura lieu en décembre 2022.

Il est proposé aux EPCI de participer à la gouvernance de cette nouvelle agence et d'adhérer pour ce faire dès à présent à l'actuel ADT pour pouvoir participer à l'Assemblée Générale où seront votés les nouveaux statuts entérinant la création de l'agence d'attractivité.

La démarche d'attractivité globale, au-delà de la seule question touristique, représente un enjeu majeur pour le territoire, Eric BOUVIER propose donc que la CCDB accepte la proposition départementale et adhère à l'actuelle ADT, selon les statuts de l'association.

L'adhésion n'est pas soumise à cotisation.

Considérant le projet de création d'une agence d'attractivité ;

Considérant le rapport du Vice-président concernant l'intérêt pour la CCDB d'adhérer à l'association ADT ;

Vu les statuts de l'ADT ;

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité des conseillers communautaires présents :

- **APPROUVE les statuts de l'association ADT Drôme, ci-annexés ;**
- **DEMANDE l'adhésion à l'association ADT Drôme ;**
- **AUTORISE la Présidente à signer toutes pièces utiles à cette décision.**

Eric BOUVIER remercie l'assemblée.

6.2 - Désignation d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant.

E. BOUVIER explique qu'il se porte candidat, en tant que vice-président de la commission Tourisme et patrimoine.

Il demande s'il y a d'autres candidats pour la fonction de titulaire.

P. MOSSAZ se porte également candidat car il lui a été demandé de par sa fonction au sein de la chambre du commerce et de l'industrie de s'occuper de ce volet.

C. MOULIN demande s'il n'y a pas de conflit d'intérêt avec sa fonction au sein de la CCI ?

P. MOSSAZ répond que non, car il est conseiller technique à la CCI et non pas élu.

P. BERRARD précise que pour lui, il lui semble important que soit un membre de la commission permanente pour relayer les informations directement au bureau.

P. MOSSAZ rappelle qu'en étant référent ADN, il effectue les retours régulièrement et dès qu'on lui demande.

R. PALLUEL demande que le vote du délégué titulaire se réalise à bulletin secret.

F. SIMIAN répond affirmativement à sa demande et sollicite deux scrutateurs, M. MARTIN et G. LEOPOLD se proposent.

F. SIMIAN appelle les conseillers communautaires à déposer un bulletin dans l'urne.

Après dépouillement et vérifications, la Présidente prononce l'élection d'E. BOUVIER en tant que délégué titulaire.

Après le résultat E. BOUVIER appelle à la candidature pour un délégué suppléant. M. EBEHARD se porte volontaire. Une seule candidature étant enregistrée, le vote se fait à mains levées.

Délibération n°64/2022 : Désignation d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant.

Eric BOUVIER, Vice-président en charge de la Commission « Tourisme Patrimoine Sports de nature », explique que l'Agence de Développement Touristique (ADT) de la Drôme est amenée à évoluer en

agence d'attractivité dès le 1^{er} janvier 2023, suite à la démarche d'attractivité conduite par le Département qui a abouti à la marque de territoire « Drôme c'est ma nature ».

Eric BOUVIER informe qu'il convient de nommer un titulaire et un suppléant pour représenter la CCDB au sein des instances de décision de l'association.

Après avoir entendu les différentes candidatures pour le poste de titulaire, il est procédé au vote à bulletin secret suite à la demande d'un conseiller communautaire.

Nombre de votants 33

Nombre de suffrages déclarés nuls 1

Nombre de votes blancs 0

Nombre de suffrages exprimés 33

Majorité absolue 17

NOM ET LE PRENOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
BOUVIER Eric	22	Vingt-deux
MOSSAZ Pierre	10	dix

M. BOUVIER Eric est désigné délégué titulaire pour représenter la CCDB au sein des instances de décision de l'association.

Après avoir entendu les différentes candidatures pour le poste de suppléant, il est procédé au vote.

M. EBERHARD Marc est désigné délégué suppléant pour représenter la CCDB au sein des instances de décision de l'association à l'unanimité des conseillers communautaires présents (7 abstentions: C. MOULIN + pouvoir de M-A. BARBE, P. BENOIT + pouvoir de N. PELIN, S. GALDEMAS, P. MOSSAZ + pouvoir de J-P. LEYDIER).

Eric BOUVIER remercie l'assemblée.

7 – Le point sur la Commission « Gestion des Déchets ».

F. SIMIAN laisse la parole à P. BERRARD, Vice-président, en charge de la Commission "Gestion des déchets". Il donne quelques informations sur sa commission :

➤ Nécessité de communiquer sur les erreurs de tri car cela coûtent très cher à la collectivité, la commission propose de recruter un.e ambassadeur.trice en CDD pour pouvoir se donner les moyens d'évoluer et de corriger les gestes de tri. Prochaine commission le 02 novembre.

➤ Déchèterie : le matériel de mesure permettant de peser les encombrants est commandé afin de le mettre en place au 1^{er} premier semestre 2023, ce qui permettra de travailler sur la redevance professionnelle.

C. MOULIN demande s'il pourrait être réfléchi un autre moyen de tri pour les emballages des entreprises, car elles perdent plus de temps à mettre dans le container qu'à trier.

P. BERRARD explique que des particuliers font aussi cette demande. Mais le problème est que si l'ouverture est plus grande d'autres déchets seront introduits (trotinette, animaux morts, etc).

Il rappelle que sur Dieulefit certains restaurateurs ont la possibilité de passer par une trappe arrière. Mais régulièrement le service doit rectifier auprès de ces restaurateurs pour rappeler que les sacs entiers sont interdits. Et pourtant nous travaillons avec des professionnels de confiance mais les employés ne sont parfois pas très respectueux. Oui sur le principe mais la réalité est souvent autrement. Question complexe sur laquelle il faudra retravailler

P. BENOIT demande si les tarifs professionnels sont ajustés et qu'advient-il si demain les gros producteurs de déchets partent du territoire ?

P. BERRARD répond qu'un maximum de données croisées sont en train d'être saisies par D. CHALVET (secrétaire du service) pour effectuer un tarif au plus juste.

Actuellement les très gros producteurs du territoire possèdent leurs propres PAV (point d'apport volontaire). C'est un service que la CCDB n'a pas obligation à leur fournir mais nous avons préféré le mettre en place pour éviter les mauvaises surprises. Il paraît difficile pour les gros producteurs de

passer directement par des entreprises de collecte, un coût exorbitant leur est demandé. Par ailleurs, la part des professionnels ne couvre pas l'ensemble du coût du service.

P. MOSSAZ revient sur le « bon citoyen trieur », y aurait-il un forfait adapté pour celui-ci ? Si ce citoyen subit les augmentations de forfait il risque d'avoir une lassitude à la longue ? Et puis dans certaines communes, est pratiqué la pesée des sacs, ce qui est plus juste.

P. BERRARD répond que techniquement la pesée sur un PAV est impossible à mettre en place, il faut effectuer la tare régulièrement et cela représente un coût d'exploitation exorbitant.

Pour le sujet de la récompense du « bon citoyen trieur », j'avais déjà effectué à plusieurs reprises une réponse. J'entends très bien cette requête individuelle, mais nous parlons d'un objectif commun et collectif, pour que le plus grand nombre arrive à un nombre d'ouverture acceptable sur le territoire. Et cet objectif, passe forcément par le forfait individuel.

P. MOSSAZ parle aussi de la pesée en déchèterie ex. peser véhicule à l'arrivée et la sortie ?

P. BERRARD répond que ce système est infaisable, il faudrait employer un personnel dédié à cette tâche et les véhicules attendraient les uns derrière les autres, leurs passages en pesée. Un moyen plus simple a été trouvé avec un transpalette peseur électrique avec un bac pour un investissement de 17000€

8 - Le point sur la Commission « Enfance - Jeunesse ».

F. SIMIAN donne la parole à N. SYLVESTRE, Vice-présidente, en charge de la Commission "Petite Enfance Jeunesse". Elle donne quelques informations.

A la Ferme Saint-Pol : invitation des parents mercredi dernier pour une porte ouverte, sur l'âme d'artiste des enfants, concrétiser par un roman, des scénettes. Le succès a été réel. Elle complimente le personnel pour cette réalisation.

CTG (convention territoriale globale) : Réunion du 17 octobre, en présence de Mme AUBRY responsable du pôle développement de la CAF pour présenter le projet du territoire. Des ateliers se sont tenus, sur l'animation, l'aide aux logements, le droit numérique, la parentalité avec J. MILKOWSKI remplaçante de M. ARCEL agent de proximité CAF. Elle souligne que 20 structures étaient inscrites et seulement 10 ont été présentes pour ces ateliers. N. SYLVESTRE remercie M. ARCEL pour l'accompagnement tout au long de ces années, elle lui souhaite une bonne retraite.

Elle rappelle ensuite les différents programmes des ASHL pour les vacances de Toussaint :

- ALSH de la Ferme Saint Pol : programme de la 1^{ère} semaine « l'art dans la rue » (danse, chants, street art, spectacles), et représentation ouverte au public en fin de semaine. 2^{ème} semaine balade avec des ânes, découverte de la forêt de Saoû.
- ALSH de Bourdeaux : programme 1^{ère} semaine : ateliers sur la photographie avec réalisation d'un calendrier, shooting avec des animaux, 2^{ème} semaine, spectacles et ateliers autour des esprits de la forêt (sortie à la forêt de Saoû) accompagnés pour chaque structure du collectif « Lez'art »
- Espace Jeunes : complet pour les vacances

N. SYLVESTRE présente la délibération et propose de passer au vote s'il n'y a plus de questions.

Délibération n°65/2022 : Demande de subvention de fonctionnement au Département de la Drôme pour le soutien au développement de la politique Jeunesse pour l'année 2023.

Nicole SYLVESTRE, vice-présidente, en charge de la Commission "Petite Enfance Jeunesse" rappelle que la Communauté de Communes a en charge l'organisation et la gestion d'Accueil de Loisirs (AL) depuis 1991 et que la compétence n'a cessé d'évoluer en prenant en compte les besoins exprimés par les familles. Depuis 2007, une prise en compte progressive du public adolescent a amené la Communauté de Communes à étendre sa compétence sociale à la prise en charge des 11/17 ans. A partir de 2009, la politique jeunesse du territoire a intégré celle établie par le conseil général, permettant ainsi de créer une équipe permanente avec un animateur de proximité et un chef de projet jeunesse - coordonnateur des actions enfance-jeunesse, l'objectif étant de favoriser un lien permanent avec les jeunes, sur les différentes actions déjà menées et de développer de nouvelles actions pour l'enfance et la jeunesse.

En 2012, l'ouverture d'un second poste d'animateur de proximité a permis de consolider les actions jeunesse existantes, tout en ajustant et en structurant leur rayonnement sur tout le territoire.

Aujourd'hui, l'équipe jeunesse se compose de la manière suivante : une coordinatrice enfance/jeunesse à temps partiel, qui peut assurer le remplacement d'animateur ou directeur en cas d'absence, deux animatrices jeunesses à temps complet et peuvent s'ajouter, en cas de besoin, des animateurs/trices vacataires, recruté.e.s pour des actions spécifiques (séjours, chantiers, etc.)

Le secteur jeunesse a en charge :

- ⇒ **la gestion, l'aménagement et l'entretien de l'accueil 11/18 ans à l'Espace jeunes à Dieulefit ou tous lieux qui viendraient s'y substituer.**
- ⇒ **l'organisation de séjours de vacances pour les 11/18 ans du Pays de Dieulefit**
- ⇒ **l'animation sociale de proximité et les actions de prévention pour les 12/18 ans et 18/25 ans de la communauté de commune Dieulefit Bourdeaux.**
- ⇒ **Accompagnement de projets jeunes avec le dispositif PRAPJ**
- ⇒ **Actions parentalité.**

Nicole SYLVESTRE, explique que les grandes orientations du projet éducatif intercommunal et celle sur projet pédagogique jeunesse vont dans la même direction que celles impulsées par le département dans le cadre de sa politique jeunesse, tant sur la cohérence territoriale à travers la coordination du service et les actions en transversalité, que sur l'engagement des jeunes et l'éducation aux médias et au numérique en les accompagnants vers leur vie d'adulte et à la découverte du monde que les entoure.

Depuis 2019, une demande de subvention de fonctionnement doit être réalisée chaque année et elle est attribuée selon 4 critères :

Critères retenus	Traitement des critères	Part des critères dans l'enveloppe globale
Nombre de collégiens drômois	Plus le nombre est élevé, plus l'EPCI est valorisé	15%
Part des jeunes de moins de 20 ans	Plus le nombre est élevé, plus l'EPCI est valorisé	15%
Potentiel financier	Plus le potentiel financier est bas, plus l'EPCI est valorisé	35%
Densité de population	Plus la densité est faible, plus l'EPCI est valorisé (prise en compte de l'éloignement des services)	35%

Compte tenu du partenariat avec le département de la Drôme dans le cadre de la politique Jeunesse depuis 2009, la communauté de communes sollicite une demande de subvention de fonctionnement au Département de la Drome pour le soutien au développement de la politique Jeunesse pour l'année 2023.

Nicole SYLVESTRE propose de solliciter pour l'année 2023 une subvention d'un montant de 40 000€.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité des conseillers communautaires présents :

- **SOLLICITE le Département de la Drôme à l'octroi d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 40 000 € pour le soutien à la politique jeunesse Intercommunale ;**
- **AUTORISE la Présidente à signer toutes pièces utiles à cette décision.**

Nicole SYLVESTRE remercie l'assemblée.

P. BENOIT souhaite savoir si le service jeunesse est toujours en difficulté pour trouver des animateurs en vue de valider des BAFA ?

N. SYLVESTRE précise que le service prend toujours des jeunes animateurs pour valider leur BAFA, mais qu'un quota doit être respecté dans chaque structure.

Ch. BUSSAT ayant d'autres obligations ailleurs, il demande si les délibérations concernant la mutualisation d'AP peuvent être débattues maintenant ?

L'assemblée n'y voit aucun inconvénient

9 – Gestion du Personnel.

9.1 - Création d'un service intercommunal mutualisé d'agent de prévention – Convention de fonctionnement.

L'ordre du jour est inversé pour que C. BUSSAT et M. MARTIN prennent part aux votes des délibérations n°66 et 67.

La Présidente aimerait effectuer un point sur le personnel, qui d'après P. MOSSAZ représente la technostructure, c'est un bien grand mot inapproprié pour notre intercommunalité et j'aimerais préciser que nos agents sont dévoué-ées, au service de la collectivité, ils et elles sont toujours là à nos côtés pour faire avancer les décisions, nous apporter toute aide à la décision. Nous avons beaucoup de chance d'avoir une équipe comme celle-ci, engagée et dynamique. J'espère que vous en êtes toutes et tous conscients, et je réitère un soutien sans faille à notre personnel, en les remerciant du fond du cœur pour leur travail au quotidien, comme J-M AUDERGON le faisait publiquement et régulièrement.

Je m'exprime ici en m'appuyant sur les anciens Vice-présidents comme D. ARNAUD, R. PALLUEL ou encore M-A. BARBE, E. BOUVIER et P. BERRARD qui sont aussi d'anciens Vice-présidents qui ont pu s'en rendre compte auparavant, nos personnels bossent et même beaucoup. Ils se trouvent régulièrement en surcharge de travail par l'arrivée régulière de nouvelles contraintes réglementaires par exemple. Il leur faut répondre à nos attentes, gérer les services et les dossiers tout en faisant du développement de projet, ce que l'intercommunalité a toujours fait.

Vouloir développer les services c'est bien et c'est nécessaire, mais il y a des coûts engendrés, non négligeables qu'il convient d'analyser avec calme sans précipitations.

Par ailleurs, en comparaison avec d'autres collectivités, sachez que nos personnels sont un peu moins bien payés ou n'ont pas des salaires très élevés. Il s'avère que les carrières suivent en effet les grilles habituelles, mais notre collectivité donne peu de primes à part le 13eme mois. Je voulais partager cette information avec vous, car c'est toujours plus facile de dire que le personnel coûte cher, alors que nous sommes aux seuils minimum, et c'est de plus en plus difficile à tenir lors des recrutements ou encore avec la situation financière des ménages (donc de nos salarié.es). Néanmoins, le personnel de la CCDB reste investi dans ses missions, et c'est considérable.

Je finirai par un point sur notre DGS. Comme vous le savez elle fera valoir ses droits à la retraite en mai 2023. Elle a su toutes ces années prendre en charge, les nouveautés type CRTE, le remplacement des absents, les marchés publics, les contraintes administratives etc ... les anciens VP en sont bien conscients, elle a pu le faire parce qu'elle était là depuis le début. Cette capacité à faire face, nous aurons du mal à la retrouver auprès d'une seule personne, c'est ce qui ressort des entretiens que nous avons d'ores et déjà engagés.

La Présidente présente la délibération, elle rappelle que dans l'annexe se trouve le tableau avec le récapitulatif des heures attribuées à chaque entité (communes, Maison de la Céramique, SIVOM de Bourdeaux, SIVU « Les trois vallées » et la CCDB).

S. TERROT demande pourquoi il est indiqué 0 jour d'AP sur certaines communes ?

F. SIMIAN répond que certaines communes ont souhaité garder leurs propres agents AP et ne souhaitent pas adhérer pour l'instant au service.

B. DELPAL demande si les remboursements de frais (coût journalier de l'AP) sont alloués à l'unité de fonctionnement.

F. SIMIAN répond que oui, cela sera pris par la CCDB à N+1 sur les attributions de compensation (déduit) des communes. Même système que pour l'archiviste intercommunale. Le nombre de jours mentionné sur l'annexe a été fixé par l'AP lors de ses visites dans les communes pour établir un diagnostic sur tous les lieux de travail qui existent avec le suivi des documents obligatoires (DU, ...). Chaque année les heures seront revues. Elle souligne que chaque commune doit délibérer avant fin décembre.

P. MAGAN souhaite modifier et passer à 8 jours l'attribution de l'AP de la commune de Le Poët-Laval au lieu de 10 jours comme mentionné sur l'annexe.

P. STADLER souligne que beaucoup de communes ont choisi un minimum de jours pour des questions d'économies, mais il faut avoir conscience que toutes les missions demandées dans ce cadre-là ne pourront être exécutées dans le temps imparti.

F. SIMIAN propose de passer au vote s'il n'y a plus de questions.

Délibération n°66/2022 : Création d'un service intercommunal mutualisé d'agent de prévention - Convention de fonctionnement.

La Présidente, Fabienne SIMIAN rappelle que lors des réflexions menées avec l'ensemble des maires sur la gestion de leurs archives, il a été proposé aux communes de créer un service intercommunal mutualisé d'agent de prévention. La création de ce service s'inscrit dans une logique de solidarité intercommunale et de mutualisation des moyens.

Suite aux échanges entre la CCDB et ses communes membres le besoin a été exprimé de mutualiser un poste d'agent de prévention au niveau intercommunal, notamment pour l'exercice des missions suivantes :

- Participer à la réalisation et à la mise à jour du Document Unique d'évaluation des risques et assurer le suivi du plan d'actions,
- Accompagner l'ACFI dans le cadre de ses visites d'inspection et le médecin de prévention dans le cadre de ses visites de tiers-temps.
- Veiller à la bonne tenue des registres de santé et de sécurité sur tous les lieux de travail,
- Aider à la prise en compte de la santé et de la sécurité dans l'organisation du travail
- Organiser des formations (1er secours, sécu incendie, PRAP ou Gestes et Postures...) pour les agents.

Conformément à l'article L.5211-4-1 du CGCT, la mise à disposition du service de l'EPCI au profit de la commune fait l'objet d'un remboursement par le bénéficiaire de la mise à disposition, des frais de fonctionnement du service mutualisé.

La Commune remboursera à la CCDB, les frais de fonctionnement du service mis à disposition visé à l'article 1, engendrés par l'utilisation de ce service. Le remboursement des frais de fonctionnement s'effectue sur la base du coût unitaire de fonctionnement du service multiplié par le nombre d'unités de fonctionnement constatées par la commune bénéficiaire.

Le remboursement des frais s'effectue sur la base des états de recours du service à la commune converti en unité de fonctionnement. La commune bénéficiaire signera cet état et l'adressera à la CCDB.

La CCDB adressera le montant d'utilisation du service par la commune qui sera déduit de l'attribution de compensation liée à la FPU.

VU l'avis favorable du Comité Technique, en date du 17 octobre 2022,

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité des conseillers communautaires présents :

- **VALIDE** la convention cadre, ci annexée aux présentes, régissant les principes du service intercommunal mutualisé d'agent de prévention entre chaque commune souhaitant l'intégrer et la CCDB ;
- **DEMANDE** à chaque commune souhaitant intégrer ce service de délibérer dans les deux mois suivant cette délibération soit avant le 27 décembre 2022 ;
- **AUTORISE** la Présidente à signer toutes pièces utiles à cette décision.

F. SIMIAN remercie l'assemblée.

9.2 - Création d'un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe - Agent de prévention.

F. SIMIAN présente la délibération et propose de passer au vote s'il n'y a plus de questions.

Délibération n°67/2022 : Création d'un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe - Agent de prévention.

La Présidente, Fabienne SIMIAN, rappelle que la Communauté de Communes Dieulefit-Bourdeaux souhaite créer un service mutualisé d'agent de prévention et que la commune de Dieulefit, propose de permettre à l'agent ayant les qualifications requises pour exercer ces fonctions d'intégrer la CCDB. L'agent public territorial exercera une partie de ses fonctions dans le service mutualisé à raison d'une quotité de 40% d'un temps plein.

Elle rappelle que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc à l'organe délibérant de la collectivité de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

La Présidente propose à l'assemblée la création d'un emploi d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe, permanent à temps non complet à raison de 14 heures hebdomadaires, afin d'exercer les missions d'agent de prévention :

- Participer à la réalisation et à la mise à jour du Document Unique d'évaluation des risques et assurer le suivi du plan d'actions,
- Accompagner l'ACFI dans le cadre de ses visites d'inspection et le médecin de prévention dans le cadre de ses visites de tiers-temps.
- Veiller à la bonne tenue des registres de santé et de sécurité sur tous les lieux de travail,
- Aider à la prise en compte de la santé et de la sécurité dans l'organisation du travail
- Organiser des formations (1^{er} secours, sécu incendie, PRAP ou Gestes et Postures...) pour les agents.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité des conseillers communautaires présents :

- **APPROUVE la création d'un poste permanent d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe afin d'exercer les missions d'agent de prévention à temps non complet et ce à compter du 1^{er} janvier 2023 ;**
- **INSCRIT les crédits correspondants au budget ;**
- **AUTORISE la Présidente à signer toutes pièces utiles à cette décision.**

F. SIMIAN remercie l'assemblée.

Départs de C. BUSSAT et M. MARTIN à 20h28.

10 – Le point sur la Commission « Développement - Économique ».

F. SIMIAN donne la parole Marc EBERHARD, Vice-président en charge de la commission « Développement économique ». Il donne des informations sur les dossiers :

➤ Recrutement : la chargée de mission E. JUNGO en remplacement du poste d'A. VALOIS (60% ETP), commencera le 1^{er} décembre et occupera le poste à 80%.

➤ TZCLD : mémo n°10 a été transféré à tous les conseillers.

➤ Commission Développement économique: prochaine réunion le mercredi 16 novembre à 18h à la CCDB.

P. BENOIT demande quel est le profil de cette nouvelle chargée de mission ?

M. EBERHARD répond qu'elle possède une approche économique du territoire, elle est co-fondatrice d'une association rapprochant les acteurs du territoire en identifiant leurs besoins afin de créer des opportunités de développement (expérience sur les stratégies et recherches en financement). Elle a différentes expériences au sein des collectivités, des connaissances en communications et informations, a un sens de la pédagogie et de l'expression orale.

B. DELPAL demande si d'autres candidats ont postulé et ce qui a poussé les membres à choisir cette chargée de mission.

8 candidatures ont été déposées, 2 ont été éliminées pour non correspondance au profil recherché et 4 candidats ont été retenus pour un entretien d'embauche le 10 octobre. 1 candidat s'est désisté et nous avons reçus 3 candidats. Au final 2 candidats sont restés en lice. Un des 2 s'est retiré pour des questions salariales. A JUNGO a demandé un salaire net de 1750€ avant impôts pour un 80% de temps de travail.

Marc EBERHARD remercie l'assemblée.

11 - Le point sur la Commission « Culture - Solidarités ».

F. SIMIAN, donne la parole à F. CHAPUS Vice-présidente de la commission « Culture-Solidarités ». Elle donne des informations :

➤ Culture : CTEAC : une rencontre de territoire avec les différents intervenants (sociaux, éducatifs, santé, cultures...) sera organisée prochainement avec les personnes susceptibles de se produire sur le territoire pour le prochain projet de résidence 2023-2025.

➤ Solidarités : la « Charte des seniors » avec la MSA s'est terminée sur un magnifique film « Vieillir, tout un art », les affiches, flyers sont sur les tables. Ce film sera projeté à Bourdeaux le 23 novembre à 15h. La MSA est à l'origine de ce film et l'a financé, elle en conservera les droits, mais ce film sera à disposition du territoire. A la suite de la création de ce film il a été réfléchi à une exposition itinérante qui pouvait en découler avec les écrits des habitants rencontrés à cette occasion.

F. CHAPUS remercie l'assemblée.

12 - Le point sur la Commission « Travaux - Bâtiments ».

La Présidente excuse T. DIDIER, Vice-président, en charge de la Commission « Travaux - Bâtiments ». Le point sur la commission sera effectué lors du prochain Conseil Communautaire.

13 - Le point sur la Commission « Information - Communication ».

F. SIMIAN donne la parole à B. DELPAL, Vice-président, en charge de la Commission « Information - Communication ». Il indique que :

➤ Le bulletin de la Communauté de communes : toujours en préparation pour la prochaine parution, ce sera un numéro spécial sur le trentenaire de la création de la communauté de communes. La date ne peut être communiquée pour des raisons d'indisponibilité de l'infographiste. Elle l'avait signalé qu'elle travaillait aussi sur un autre projet. B. DELPAL remercie chacune des personnes ayant apporté et contribué du temps sur ce bulletin.

➤ Nouveau site internet : Suites aux différentes suggestions et remarques de de la version « bêta », il remercie la commission et P. STADLER pour la compilation de ces retours qui ont été transmis à notre prestataire « Korigan ». Cette agence de communication demande une semaine pour traiter la demande. Dans le contrat avec cette agence une formation sera effectuée.

C. MOULIN souhaite connaître la date limite pour déposer les textes. B. DELPAL lui répond que c'était le 07 octobre et malheureusement un retard a été créé, sans incriminer qui que ce soit.

B. DELPAL remercie l'assemblée.

14 - Gestion du Personnel.

14.1 - Création d'un poste de chargé.e de mission « Tourisme - patrimoine - Sports de nature ».

La Présidente reprend la parole et poursuit la suite des délibérations à prendre.

F. SIMIAN présente la délibération, elle explique cette délibération est prise suite à la demande de mutation à la Communauté de communes d'Ardèche Rhône Coiron de M. NIMER-BERTHÈS, qui était jusqu'alors en disponibilité.

S. GALDEMAS demande quand sera effectuée la suppression du poste précédent ?

P. STADLER répond qu'il sera supprimé lors du renouvellement du poste d'A. GANDOLPHE qui a aussi une partie du poste initial de M. NIMER-BERTHÈS.

La Présidente propose de passer au vote s'il n'y a plus de questions.

Délibération n°68/2022 : Création d'un poste de chargé.e de mission « Tourisme - patrimoine - Sports de nature ».

La Présidente, Fabienne SIMIAN, rappelle à l'assemblée que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc à l'organe délibérant de la collectivité de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

La Présidente propose à l'assemblée la création d'un emploi permanent, de catégorie A, de chargé.e de mission « Tourisme – Patrimoine - Sports de nature » à temps complet pour exercer les fonctions suivantes :

- Mise en œuvre des orientations politiques de la collectivité et assistance dans le cadre de ses compétences, conseil aux élus
- Animation de la commission et de groupes de travail
- Elaboration et suivi des projets (réalisation en interne ou non)
- Elaboration et suivi des dossiers de demande de subvention
- Animation et/ou suivi des procédures territoriales en lien avec la thématique
- Mise en œuvre, développement et animation de partenariats
- Appui, conseil, accompagnement de porteurs de projets
- Gestion des bâtiments liés aux missions du poste
- Gestion de la taxe de séjour
- Accompagner et développer les projets du territoire en matière d'activités des sports de nature.
- Finaliser l'ensemble des démarches et étapes nécessaires au conventionnement des itinéraires non conventionnés et produire des documents cartographiques.

Le contrat sera renouvelable par reconduction expresse. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. À l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat de l'agent sera reconduit pour une durée indéterminée.

L'agent devra justifier d'une formation supérieure en développement territorial ou développement touristique ou développement de projets de sports de nature, de la maîtrise d'outils SIG et, sa rémunération sera calculée, compte tenu de la nature des fonctions à exercer assimilées à un emploi de catégorie A, par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité des conseillers communautaires présents :

- **APPROUVE** la création d'un poste permanent de chargé.e de mission « Tourisme – Patrimoine – Sports de nature » et ce à compter du 1er janvier 2023 ;
- **INSCRIT** les crédits correspondants au budget.
- **AUTORISE** la Présidente à signer toutes pièces utiles à cette décision.

14.2 - Portage de la candidature au programme LEADER 2023 – 2027 par le parc Naturel Régional des Baronnies Provençales.

F. SIMIAN présente la délibération propose de passer au vote s'il n'y a plus de questions.

B. DELPAL précise qu'une présentation de la candidature se tiendra le 07 décembre avec quelques remarques effectuées à Eurre : d'inscrire l'avance des subventions effectuées pour ne pas pénaliser les petites structures, d'inscrire une demande pour abaisser les plafonds pour les demandes de subventions. Un Comité de pilotage sera effectué le 08 décembre pour une remise à la Région de la candidature le 23 décembre.

P. BENOIT demande si actuellement un plafond est défini ?

P. STADLER précise que dans le programme actuel il y a effectivement des plafonds. Pour préciser le montant global que nous avons actuellement pour le GAL Portes de Provence sera quasiment identique dans le prochain.

Délibération n°69/2022 : Portage de la candidature au programme LEADER 2023 – 2027 par le parc Naturel Régional des Baronnies Provençales.

La Présidente, Fabienne SIMIAN, rappelle que la Communauté de Communes Dieulefit-Bourdeaux bénéficie du programme LEADER depuis 1999 et rappelle que pour la période 2017/2023, la CCDB assure le portage administratif du Groupe d'Action Local (GAL) Portes de Provence recouvrant le territoire de la Communauté d'Agglomération « Montélimar Agglomération » et de la CCDB.

Le Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes, autorité de gestion des fonds européens a lancé le 31 mars 2022 un appel à candidatures auprès des territoires organisés pour la mise en œuvre de LEADER sur la période de programmation 2023-2027, imposant la constitution de GAL d'échelle départementale et remplissant à minima les critères suivants : 2 500 km² de superficie, 200 000 habitants et 9 intercommunalités.

Les orientations thématiques régionales suivantes doivent s'articuler autour d'une exigence transversale liée à la transition énergétique et écologique du territoire :

- Revitaliser les centres-bourgs via une approche stratégique et participative permettant de renforcer la centralité en milieu rural.
- Construire une offre touristique renouvelée, diversifiée et accessible en réponse aux attentes de la clientèle et s'appuyant sur la mise en réseau des acteurs.
- Favoriser l'accès à l'emploi et renforcer la création de Valeur ajoutée par le maintien et le développement de Nouvelles activités en s'appuyant sur les ressources et les compétences locales.

A ce jour, un périmètre composé de neuf intercommunalités :

- La Communauté d'agglomération « Valence Romans agglo »,
- La Communauté de Communes « Porte Drôme Ardèche »,
- La Communauté de Communes du Crestois - Pays de Saillans – Cœur de Drôme,
- La Communauté de Communes du Val de Drôme,
- La Communauté d'agglomération « Montélimar Agglomération »,
- La Communauté de Communes Dieulefit-Bourdeaux,
- La Communauté de Communes Drôme Sud Provence,
- La Communauté de Communes Baronnie en Drôme provençale,
- La Communauté de Communes Enclave des Papes - Pays de Grignan
- et le Parc naturel régional des Baronnie provençales (PnrBp)

est en cours de stabilisation à l'échelle du département.

Un chef de file ayant pour objectif de porter et coordonner cette phase de candidature étant nécessaire, les élus représentants des neuf EPCI précités ont unanimement approuvés la désignation du Parc naturel régional des Baronnie provençales (PnrBp) dans cette mission. Il est précisé que le PnrBp sera l'unique bénéficiaire de la subvention dédiée à la phase préparatoire de candidature (Mesure 19.1 du PDR) en contrepartie de fonds propres (contrepartie nationale) engagés par cette même structure.

Considérant l'appel à candidatures lancé par la Région Auvergne Rhône Alpes auprès des territoires organisés pour la mise en œuvre de LEADER sur la période de programmation 2023-2027 ;

Considérant les discussions survenues à l'échelle du territoire de la Drôme depuis le 1er décembre 2021 ;

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité des conseillers communautaires présents :

- VALIDE la convention de partenariat entre les 9 EPCI et le Parc naturel régional des Baronnie provençales en vue de porter une candidature commune dans le cadre de l'appel à candidature ouvert par le Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes, autorité de gestion des fonds européens (FEADER) en date du 31 mars 2022 ;

- VALIDE le fait que la candidature LEADER soit portée par le PnrBp ;

- DECIDE d'engager la collectivité dans le processus de constitution d'un GAL d'échelle départementale et d'une réponse commune aux partenaires de la convention à l'appel à candidatures LEADER 2023-2027 du Conseil régional Auvergne Rhône Alpes ;

- DECIDE de s'engager à participer à la stratégie locale de développement et le programme d'action du programme LEADER 2023-2027 élaborés dans le cadre de cette candidature suite à la phase d'étude ;

- AUTORISE la Présidente, à signer la convention liant les partenaires et tout acte nécessaire à sa bonne mise en œuvre.

15 – Vœu du Conseil Communautaire.

La Présidente présente et explique ce vœu. Il fait suite à la demande de notre députée M. POCHON, afin de revaloriser le taux de cette taxe pour les habitations secondaires et rendre ce taux modifiable et indépendant du taux de la taxe foncière bâtie. M. POCHON rassemblera tous les vœux du département pour établir un état.

VŒU 01/2022 : Décorrélation des taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) et la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS).

La Présidente, Fabienne SIMIAN propose à l'assemblée d'exprimer un vœu concernant le problème lié à la corrélation entre les taux de TFPB et la THRS.

Considérant que :

- La conversion de logements en résidence secondaires est un phénomène en augmentation régulière sur le territoire.
- Le coût des logements subit une augmentation parfois considérable les rendant inaccessibles aux jeunes ménages et aux actifs alors même que les entreprises peinent à recruter.
- La taxe d'habitation sur les résidences principales sera entièrement supprimée en 2023.
- La Loi de finances 2020 impose aux collectivités à partir de 2023, d'augmenter dans la même proportion la THRS et la TFPB.
- Les propriétaires de leur logement ont statistiquement un revenu moindre que les propriétaires de résidences secondaires, ces derniers pouvant donc contribuer de manière plus importante au financement de leur collectivité d'accueil.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré et à l'unanimité des conseillers communautaires présents (2 abstentions : C. MOULIN + pouvoir de M-A. BARBE):

- **DEMANDE** que le taux de taxe d'habitation sur les résidences secondaires soit décorrélé du taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties.

16 – Décisions de la Présidente.

Décision 23-2022 : Appel à projet dans le cadre d'actions de l'Education Artistique et Culturelle (E.A.C.) avec 3 associations – C.T.E.A.C

La Présidente, **CONSIDÉRANT** la nécessité de confier à des prestataires locaux des actions E.A.C. et conformément aux objectifs de la convention de développement de l'éducation aux arts et à la culture (C.T.E.A.C.),

Un appel à projet a été lancé en juillet 2022, 7 propositions ont été reçues et étudiées le 14 septembre 2022. Suite à ces analyses, le classement final est le suivant :

Nom	Discipline artistique	Nom du projet	Classement
IREAL	Création sonore	Le salon d'écoute	1
Bildo Photo	Photographie / écriture	De ma fenêtre - J'ai vu, je vois, je verrai...	2
Draw Draw	Ecriture, gravure, typographie	Le jeu du Coffre-Phare, les archivistes du silence	3
Djinns Cie	Formes théâtrales (Masque, clown, théâtre) + photographie	ImPatiences ArchiViVes	4
Association CRAASH	Création sonore et art numérique	Le jardin secret	5
Le pinceau vagabond	BD	Desseins de mémoires	6
Fraboni Marie Caroline	Peinture		7

La Présidente **DÉCIDE** de signer un contrat de commande pour la mise en œuvre d'actions E.A.C. avec :

- L'association IREAL pour un montant TTC de 3 300 €.
- L'association Bildo Photo pour un montant TTC de 3 300 €.
- L'association DRAW DRAW pour un montant TTC de 3 300 €.

Les projets feront l'objet d'un contrat de commande.

Décision 24-2022: Signature d'un contrat avec l'association IMAGE FRACAS mise en œuvre de la résidence 2022-2023 – C.T.E.A.C.

La Présidente, **CONSIDÉRANT** la nécessité de confier à une compagnie artistique une résidence-mission d'éducation artistique et culturelle et conformément aux objectifs de la convention de développement de l'éducation aux arts et à la culture (C.T.E.A.C.),

Sur conseil des partenaires institutionnels signataires de la charte réunis le 19 avril 2022 à la CCDB, il a été proposé de reconduire d'une année supplémentaire la résidence de l'association Image Fracas afin de palier au retard pris dans l'engagement vers la nouvelle convention C.T.E.A.C. et de permettre ainsi à Image Fracas de poursuivre leur travail, en bénéficiant de plus de temps pour explorer le territoire et développer leur proposition dans la continuité de leur première année de résidence.

La Présidente, **DÉCIDE** de signer un contrat de commande avec l'association IMAGE FRACAS pour la mise en œuvre de la résidence 2022-2023.

Le montant total de la prestation s'élève à 25 000 € TTC.

Décision 25-2022: VIREMENT DE CREDITS N°1 (Décision budgétaire modificative n°1).

VU les crédits disponibles en section de fonctionnement du Budget principal de la Communauté de Communes au compte 022 – Dépenses imprévues

Considérant qu'il convient de faire un virement de crédits pour alimenter le chapitre 67 – Charges exceptionnelles pour procéder au remboursement des sommes trop versées dans le cadre de la convention avec la Communauté de Communes du Val de Drôme au titre de sa participation aux charges de fonctionnement de la crèche Picoti-Picota de Bourdeaux.

DÉCIDE les virements de crédits comme suit :

VIREMENT DE CREDITS N°1 (Décision budgétaire modificative n°1)

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-022 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	32 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Total D 022 : Dépenses imprévues (fonctionnement)	32 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-673 : Titres annulés sur exercices antérieurs	0.00 €	32 000.00 €	0.00 €	0.00 €
Total D 67 : Charges exceptionnelles	0.00 €	32 000.00 €	0.00 €	0.00 €
Total FONCTIONNEMENT	32 000.00 €	32 000.00 €	0.00 €	0.00 €

17 – Questions et informations diverses.

F. SIMIAN donne quelques informations :

- Conseil Communautaire le 15 décembre à 18h Bourdeaux.

- Comité des maires le 15 novembre à 18h Teyssières objets points sur les bâtiments.

- SCoT : Invitation à la deuxième rencontre à destination des élus à Bourg Saint-Andéol le mercredi 30 novembre à 13h30.

Une étude sur les filières économiques locales démarre conduite par le bureau d'étude « Terre d'avance ». Il y aura 3 phases :

- 1- élaboration du diagnostic des filières économiques, industrielles, touristiques, agricoles et artisanales

2- définir une stratégie à l'échelle du SCoT en faveur du développement d'une économie locale

3- définir des priorités.

Délai de réalisation 9 mois, les différentes chambres vont accompagner la première phase.

G. MORÉNAS-MORIN et M-A. BARBE effectueront un point pour chacune de leurs commissions.

- ADN : F. SIMIAN donne la parole à P. MOSSAZ délégué sur ce domaine pour notre territoire.

Il informe que le retard sur les travaux a été récupéré. Il souligne les gros problèmes d'élagages rencontrés, les voiries privées sont sous l'autorité des propriétaires et voiries communales sous autorité des communes. Pour la voirie départementale le CTD (centre technique départemental) élague ce qui lui incombe. ADN par le biais de son concessionnaire finance actuellement de l'élagage pour gagner en rapidité sur la programmation (ex. élagage sur la commune de Roche-Saint-Secret-Béconne représente 73 000€ pour un nombre de raccordement faible). Aujourd'hui sur le territoire et pour information, c'est 500 000 prises ADN à raccorder avec 30 à 40€ le mètre élagué et 1350€ coût moyen du raccordement. Donc les raccordements éloignés ne pourront s'en doute pas être réalisés et 3% des foyers sur le territoire ne seront pas raccordables pour différentes raisons. Ces 3 % auront quand même la 4 G gratuitement. Par ailleurs l'adressage postal est important car il est le point de référence, il est à mettre à jour sur les communes.

P. BERRARD demande l'avancement des travaux pour les communes de Roche-Saint-Secret-Béconne, Vesc et Montjoux prévus pour la fin d'année.

P. MOSSAZ répond qu'il est difficile d'obtenir les conventions de droit de passage chez les particuliers, notamment lorsque ce sont des résidences secondaires. Sur le site d'ADN l'éligibilité de son foyer est accessible pour voir l'avancement des travaux de chacun avec une adresse postale correcte.

S. GALDEMAS souligne que l'élagage est une obligation du propriétaire, le rappeler serait bien.

R. PALLUEL explique qu'il informe régulièrement ses administrés avec plans et articles sur le bulletin municipal, la commune s'est aussi équipée d'une perche pour effectuer des travaux d'élagage.

- TAM (Taxe d'aménagement) : une réunion de présentation par V. FRAYSSE, conseillère aux décideurs locaux, a été faite en Comité des maires le 15 septembre avec rappel du cadre juridique et obligation de reversement d'une part à l'intercommunalité, vote à prendre dans les communes et CCDB avant fin décembre.

- Réponses apportées à M-A. BARBE suite à sa liste de questionnements lue en fin de conseil communautaire du 29 septembre 2022 à La Bégude de Mazenc.

Nous avons rencontré M-A. BARBE le lundi 03 octobre à la CCDB comme prévu avec la DGS, P. STADLER, pour évoquer le point sur les attributions de compensation, et les réponses lui ont été données, mais je voulais les partager avec vous tous.

F. SIMIAN en donne lecture et demande à ce que son intervention soit annexée au Procès-verbal du conseil.

P. MAGAN invite l'assemblée à prendre le verre de l'amitié.

La Présidente, F. SIMIAN remercie l'ensemble des élus pour le travail accompli.

Le Conseil est clos à 21h 20.

Intervention de la Présidente, Fabienne SIMIAN

Petite précision sur le règlement de la CCDB :

Article 13 du règlement intérieur de la CCDB / ordre du jour du conseil :

« Le conseil communautaire ne peut pas discuter une question qui n'a pas été inscrite à l'ordre du jour figurant sur la convocation, exception faite des questions diverses éventuellement prévues par cet ordre du jour, et à la condition qu'il s'agisse de questions d'importance mineure. »

Selon moi l'intervention de Marc André n'est pas mineure.

Projet Alimentaire Territorial : le point avait été annoncé par A. JEUNE lors du dernier conseil, et cela a été fait en début de séance.

Attribution de Compensation : Nous avons échangé sur cette question lors de notre rdv du lundi 03 octobre prévu, P. STADLER a expliqué les calculs qui remontent au passage à la TPU en 2004. Mécanismes fixés par la Loi et suite à une note établie par M. QUINQUETON à l'arrivée des communes de Bourdeaux. L'AC depuis 2004 a été modifiée au gré des transferts de compétences : espace jeunes, école de musique, OT et ALSH de Bourdeaux, OT en catégorie 1. M-A. BARBE souhaite une révision. Je ne suis pas contre une mise à plat, c'est une question importante pour laquelle nous devons prendre le temps de la concertation et être certains des règles en place. Il sera nécessaire d'échanger en comité des maires.

Territoire Zéro Chômeur LD : Je rappelle que c'est un projet expérimental, la CP ne peut pas revenir à chaque fois sur ce sujet qui a été abordé en conseil communautaire, plusieurs fois, dans vos conseils municipaux (12 rencontres), et un mémo vous est donné à chaque conseil communautaire. Ce projet, je le rappelle également a été validé par une majorité des conseillers communautaires

Concernant l'avocat, comme je l'ai précisé à Marc André lors de notre entrevue, j'ai expliqué le pourquoi de ce choix lors du conseil communautaire du 07 juillet à Vesc, suite à une question posée par S. GALDEMAS je n'y reviens pas.

Budget : Le point sur les bâtiments est prévu pour un comité des maires, comme déjà annoncé auparavant, mais je rappelle qu'un groupe de travail s'était réuni ainsi qu'une commission à ce sujet.

Espace tribune libre du journal intercommunal

Voici une Réponse du Ministère de l'intérieur, publiée dans le JO Sénat du 10/03/2005 - page 693 Si le législateur n'a pas considéré nécessaire de consacrer ce droit d'expression pour tous les conseillers municipaux (id intercommunaux), rien ne s'oppose à ce que les bulletins diffusés par les communes et intercommunalités comportent un espace pour les élus de la majorité.

Poterie Robin :

Nous avons déjà expliqué que la convention avec EPORA est une convention tripartite avec Le Poët-Laval qui a inscrit ce tènement en espace réservé dans son PLU / conservation patrimoniale et permettait à EPORA de négocier avec le propriétaire et la curatelle, puis de porter l'achat durant 4 ans, laissant le temps de la réflexion.

Une réflexion sera à mener comme déjà dit d'ailleurs, avec les partenaires pour déterminer les besoins.

A ce jour le coût engagé est de 900€ pour la recherche de polluants. Un contact est pris avec le conservateur départemental pour un inventaire.

Depuis, comme nous l'avons évoqué, M Robin est décédé, la curatelle en est donc dessaisie au profit d'un notaire et la recherche de descendants est en cours.

Point bâtiments

Un comité des maires avait été annoncé, mais d'autres sujets ont été prioritaires (CRTE, TAM, PCAET, ...). Réunion du comité des maires prévue le mardi 15 novembre.

Prise de nouvelles compétences,

Nous entendons ce questionnement (très lié d'ailleurs à la question de l'attribution de compensation (AC)). Pour rappel jusqu'à présent lorsque la Communauté de communes a sollicité les communes sur des prises de compétences : eau et assainissement, PLUi (par 2 fois) nous avons reçu un accueil très réservé. Je ne suis pas contre engager ce chantier. Mais il faut du temps agent pour engager ces dossiers d'autant que la question du personnel dédié est entière aussi bien sur le PLUI, l'ADS, l'eau et l'assainissement à venir, ou même le périscolaire.

Pour le PLUI, un rappel sur les 2 rencontres organisées par le CAUE, rencontre et échanges avec deux interco. En cours.

Critique sur Rezo pouce, la SIL

Concernant l'avancée de la SIL, M. EBEHARD a fait plusieurs fois part lors de conseils, de blocages, liés notamment à l'attente du retour des communes ou encore changement de la part d'entreprises, les retards ont été expliqués, mais certains ne veulent pas l'entendre.

A ce jour les BAT sont prêts pour la 1^{ère} tranche sur les communes de La Bégude-de-Mazenc, Souspierre et Dieulefit. A. VALOIS a adressé pour le reste des communes : soit les fiches aux entreprises pour accord (en juillet), soit les formulaires de demandes d'implantation signées par les entreprises aux communes en août. = pas de retours à ce jour.

Pour finir : il n'y a pas eu selon nous d'absence de dialogues et l'intervention de M-A. BARBE au dernier conseil m'oblige à cette mise au point. Nos décisions sont prises soit à l'unanimité, soit à la majorité, et cela doit être respecté.

Il y a eu toujours discussion entre nous, soit de façon officielle en conseil soit autour d'un verre ou par un échange téléphonique, je souhaite que cela perdure.

Nous restons toujours prêts à toute explication il me semble, et nous devons continuer à penser territoire.

Je cède la parole à Patrice Magnan pour terminer ces échanges autour d'un verre.